



## **MONT-CARMEL**

### PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JANVIER 2019

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Mont-Carmel, tenue ce septième jour de janvier deux mille dix-neuf à dix-neuf heures trente, au lieu habituel des réunions du conseil, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec, à laquelle séance régulière sont présents :

Monsieur le Maire Pierre Saillant

Mesdames les conseillères :

Colette Beaulieu

Cindy Saint-Jean

Karine Saint-Jean

Réjeanne Raymond Roussel

Messieurs les conseillers :

Lucien Dionne

Lauréat Jean

---

#### **1. Ouverture**

Formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Saillant maire; madame Maryse Lizotte directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire. Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19h30, souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

#### **2. Adoption de l'ordre du jour**

#### **3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2018 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018**

#### **4. Correspondance**

#### **5. Gestion financière**

##### **5.1** Approbation des dépenses et autorisation de paiements

##### **5.2** Sécurité civile - demande d'aide financière volet 1

##### **5.3** Demande à la MRC pour l'équilibrage du rôle d'évaluation foncière (2020-2021-2022)

##### **5.4** Demande de dons commandites et renouvellement d'adhésion

#### **6. Législation**

##### **6.1** Avis de motion – Règlement 301-2019 - Imposition 2019

#### **7. Nouvelles affaires**

Demande de compensation supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation

Lettre d'appui à La Corporation régionale de la SALLE André-Gagnon

Demande d'un citoyen

#### **8. Dépôt de documents**

#### **9. Période de questions**

#### **10. Levée de la séance**

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

**001-2019** **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Lauréat Jean  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire tel que proposé.

## **3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2018 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018**

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2018 et de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018, au moins 72 heures avant la présente séance, la directrice générale et secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

**002-2019** **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Lucien Dionne  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2018 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018.

## **4. Correspondance**

Madame Maryse Lizotte, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait la lecture de la correspondance qui a un intérêt public à la demande du président d'assemblée.

## **5. Gestion financière**

### **5.1 Approbation des dépenses et autorisation de paiements**

**003-2019** **IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Réjeanne Raymond Roussel  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'APPROUVER les dépenses de décembre 2018, tels que détaillés à la liste suggérée ci-après annexée, à savoir :

Total des salaires :	20 782.08\$
Total des incompressibles :	48 521.49\$
Total des comptes à payer :	30 878.46\$
Grand total	<u>100 182.03\$</u>

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.

### **5.2 Sécurité civile - demande d'aide financière volet 1**

**ATTENDU QUE** le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

**ATTENDU QUE** la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

**004-2019** **IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Cindy Saint-Jean  
Appuyé par monsieur le conseiller Lucien Dionne  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$, dans le cadre du **Volet 1** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 400 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900 \$ ;

Que la municipalité autorise madame Maryse Lizotte directrice générale à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

### **5.3 Demande à la MRC pour l'équilibration du rôle d'évaluation foncière (2020-2021-2022)**

**CONSIDÉRANT** que, selon la loi, le rôle d'évaluation foncière doit faire l'objet d'une équilibration avant chaque dépôt;

**CONSIDÉRANT** que les municipalités de moins de 5 000 habitants peuvent reconduire le rôle d'évaluation foncière sans équilibration si le rôle précédent a fait l'objet d'une équilibration;

**CONSIDÉRANT** que, tel que stipulé aux « Normes de pratique professionnelle de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec », la firme Servitech Inc., évaluateurs agréés, a procédé à l'examen du rôle d'évaluation foncière de la municipalité et a soumis sa recommandation de procéder à une reconduction du rôle d'évaluation foncière pour le prochain cycle triennal 2020-2021-2022;

**CONSIDÉRANT** l'importance de procéder aux redressements des valeurs au rôle d'évaluation foncière pour assurer, en autant que possible, le maintien de l'équité fiscale;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

**005-2019** **IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Karine Saint-Jean  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE la municipalité de Mont-Carmel demande à la MRC de Kamouraska de mandater la firme Servitech Inc., évaluateurs agréés, afin qu'il soit procédé, au dépôt de septembre 2019, à l'équilibration du rôle d'évaluation foncière de la municipalité pour le prochain cycle triennal, soit pour les années 2020-2021-2022.

### **5.4 Demande de dons commandites et renouvellement d'adhésion**

Après étude des demandes reçues;

**006-2019** **IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Karine Saint-Jean  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE REPORTER ce point à une séance subséquente.

## 6. Législation

### 6.1 Avis de motion – Règlement 301-2019 - Imposition 2019

Avis de motion est donné par madame la conseillère Colette Beaulieu, qu'à une séance extraordinaire prévue le 14 janvier 2019 à 19h30, le conseil municipal adoptera le règlement 301-2019 qui établira le taux de taxes foncières, des taxes spéciales et de secteurs ainsi que de services pour l'année 2019.

Copies du projet de Règlement 301-2019 sont distribuées.

## 7. Nouvelles affaires

### **Demande de compensation supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation**

ATTENDU que la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

ATTENDU que le passage fréquent des camions contribue à détériorer la Route 287;

ATTENDU que la Route 287 se qualifie dans le programme de compensation de l'axe à double vocation;

ATTENDU que la somme de compensation de ce programme est nécessaire pour assurer la sécurité des utilisateurs;

ATTENDU que le volume de bois récolté sur les terres publiques, susceptibles d'être transportées sur la Route 287 convertis de mètres cubes à voyage, représente plus de 1000 voyages;

ATTENDU que l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année en cours;

Nom du Chemin sollicité	Longueur à compenser (km)	Ressource transportée	Nombre de voyages pour l'année 2019
287	32.84	Bois	
Groupe Lebel			107
Bégin & Bégin			540
Group. Forestier de Kam			153
Rexforêt			2
Bois Sciage Lafontaine			250
		Total	1052

**007-2019** **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Lauréat Jean  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'AUTORISER la demande d'aide financière supplémentaire dans le cadre du Programme - Axe à double vocation auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour l'entretien de la Route 287, chemin à double vocation, et ce, sur une longueur totale de 32.84 km.

### **Lettre d'appui à La Corporation régionale de la SALLE André-Gagnon**

ATTENDU la présentation du spectacle *Le piano à voile* de la compagnie Ubus Théâtre;

ATTENDU l'intérêt de la municipalité de Mont-Carmel à accueillir le spectacle;

**008-2019** **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Lucien Dionne  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'APPUYER la Corporation régionale de la SALLE André-Gagnon dans sa démarche de financement;

D'ENVOYER à la Corporation régionale de la SALLE André-Gagnon une lettre d'appui démontrant l'intérêt de la municipalité de Mont-Carmel à accueillir le spectacle *Le piano à voile* de la compagnie Ubus Théâtre.

### **Demande d'un citoyen**

CONSIDÉRANT la demande de la part de monsieur Berto Bélanger de pouvoir entailler les érables du Parc municipal Jean-Claude Plourde pour la saison des sucres 2019;

CONSIDÉRANT l'engagement de monsieur Bélanger d'installer les tuyaux le plus tard possible et de les enlever le plus tôt possible après la saison des sucres;

CONSIDÉRANT la résolution 018-2018 qui autorisait M. Bélanger à l'entaille des érables du Parc municipal en 2018 et le respect de celui-ci des obligations demandées par la municipalité;

**009-2019** **II EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Lucien Dionne  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'AUTORISER monsieur Berto Bélanger à entailler les érables du Parc municipal Jean-Claude Plourde pour la saison des sucres 2019.

### **8. Dépôt de documents**

Copies du projet de Règlement 301-2019

### **9. Période de questions (ouverture à 19h55, fermeture à 20h00)**

La période de question a eu lieu, mais n'a nécessité aucune décision de la part du conseil.

### **10. Levée de la séance**

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés,

**010-2019** **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Lauréat Jean  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE LEVER la séance à 20h01.

\_\_\_\_\_  
Pierre Saillant, maire  
Maire

\_\_\_\_\_  
Maryse Lizotte directrice générale  
Secrétaire-trésorière

Je, Pierre Saillant, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Initiales